

commandées, en attente de pose par le fabricant. Les stores de la maternelle, les rideaux des classes du bas du bâtiment A et les rideaux à la cantine ont été inscrits au budget pour 2020.

- Mairie/Château : Les stores du secrétariat seront installés le 17 février. Réseau WIFI : toutes les bornes sont installées, finalisation de la gestion de l'installation le 14 février. Installation de la téléphonie IP le 12 février, avec liaison interne entre mairie, bibliothèque et la Poste
- Acoustique mansarde : Solution préconisées : le plafond et les murs doivent être équipés de matériau absorbants. Pour le caveau, la partie voute est à traiter.
- Escalier de la liberté : les travaux débuteront le 24 février + ajout d'un point d'éclairage supplémentaire installé par le Syder.
- Le tracteur de la commune date de 2004 : c'est le moment de penser si la commune le conserve jusqu'au bout ou le change. Un tracteur neuf coûterait 76000 € avec un transpalette permettant de pouvoir soulever des plots béton de 2 tonnes. Notre tracteur a fait l'objet d'une estimation de reprise à 14000€. L'acquisition d'un chariot élévateur seul coûterai 15 000€
- La remise aux normes de l'électricité, le raccordement au réseau d'eau usées et le réaménagement intérieur du local des boules sera étudié au prochain budget.

Accessibilité :

RAS

Erosion :

RAS

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 218 588.64 €

3. URBANISME :

La commission s'est déroulée le 4 février 2020.

- DP de Monsieur Jean-Pierre VAPILLON pour l'installation d'une véranda. La DP est accordée avec la prescription que la pente de la véranda soit identique à la pente de la toiture existante.
- DP de Monsieur Philippe VONTRHON pour l'installation d'une véranda. La DP est refusée car le projet dépasse le coefficient d'emprise au sol autorisé sur la parcelle.
- DP de Monsieur Fabien VADELORGE pour la construction d'une piscine et d'un mur de clôture. La DP est accordée
- DP de Monsieur Jean-Louis ALLATANTE pour la création d'une fenêtre. La DP est accordée
- DP de la Commune de Charnay pour le changement des fenêtres de l'école. La DP est accordée.
- PC de Monsieur Guy BONAMY pour l'agrandissement d'une maison d'habitation. Le PC est accordé
- PC de Monsieur Nicolas BASTRIES pour le changement de destination d'une grange et modifications des ouvertures. Le PC est accordé en tenant compte des prescriptions de l'ABF.
- PC de Monsieur Nicolas PERDRIX pour l'installation d'une pergola. Le PC est accordé en tenant compte des prescriptions de l'ABF
- PC de Monsieur Jordan JUSSSELME : en attente de l'étude de sol, à réception de l'étude, le PC peut être accordé.

Village au ♥ des pierres dorées

- PC de Monsieur Julien BRUYAT DEMICHEL pour la construction d'une maison individuelle. Le PC est refusé car le projet dépasse le coefficient d'emprise au sol autorisé sur la parcelle, ainsi que les distances par rapport aux limites parcellaires.
- Permis de démolir de Monsieur Peter JEFFRIES concernant la démolition d'un hangar. Le permis de démolir est accordé.
- Droit de préemption d'une maison d'habitation 125 montée du Chevronnet. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.
- Droit de préemption d'une maison d'habitation 35 montée du Chevronnet. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.
- Droit de préemption de la voirie interne du lotissement Chemin du Buissy. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.
- Droit de préemption d'un appartement et d'une grange lieu-dit le Bourg. La commune a demandé au Notaire la transmission de deux déclarations d'intention d'aliéner distinctes, les biens étant séparés par une voie communale, donc pouvant être vendus séparément. Le Maire propose que le droit de préemption soit étudié par le prochain Conseil Municipal. Il demande toutefois l'avis au Conseil Municipal en place qui vote à l'unanimité en faveur de la préemption de la grange, pour envisager l'installation d'une maison médicale.
- Recours contre un permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation route des Carrières. La commune a contacté un cabinet d'avocat pour sa défense auprès du Tribunal administratif. Un mémoire sera rendu prochainement.
- Danièle GERMAIN et Françoise FLOURENT ont assisté à un atelier à la communauté de Communes concernant la charte de la qualité du cadre de vie : 3 zones ont été définies sur le territoire (Les crêtes, la plaine, la vallée d'Azergues) et un guide fournira des recommandations pour aider à l'instruction des permis de construire

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance :

RAS

4-2 Ecole :

Conseil d'école le 18 mars. Une rencontre avec les parents est fixée au 21 février pour faire le point sur les réservations et annulations de la garderie.

4-3 Commission vie sociale – Personnes âgées :

Réunion le 18 février pour l'organisation du repas des aînés le 21 mars, et faire le bilan sur les actions de la commission sociale en 2019.

4-4 Agenda 21 :

Réunion à Charnay le 17 avril avec les communes avoisinantes.

Signature d'une convention entre la Communauté de Communes et la SAS CEVIDE qui propose la mise en place de panneaux photovoltaïques, pour remettre à disposition de la communauté l'énergie captée. (Fiche action PCAET)

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

RAS

Village au ♥ des pierres dorées

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA :

5.2 SIVU DE LA PRAY :

5.3 SYDER :

5.4 Office du tourisme :

5.5 Communauté de Communes :

Vote du budget le 12 février.

5.6 Espace Pierres Folles :

Fermeture fin mai/début juin pour les travaux. Livraison fin 2023.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Des véhicules stationnent sur le côté de la voie, en face du nouveau parking à l'entrée sud du village, alors que les places du parking sont libres. Installer un panneau interdisant le stationnement, suivant l'arrêté à venir.
- Salle de repos : prévoir le réaménagement de la pièce pour la rendre plus conviviale. Faire un mail aux associations pour rappeler qu'il est interdit de manger dans la salle de réunion du 1^{er} étage, et que la salle de repos doit être nettoyée après utilisation.
- Demande d'un administré pour instaurer un coût de cantine et garderie au quotient familial. Le coût du repas, facturé aux parents, couvre le prix du repas et le coût des agents de surveillance. Il n'est pas envisagé un tarif au quotient familial. Etant précisé que des aides ponctuelles peuvent être accordées, par la commission vie sociale, en cas de difficultés.
- Sou des écoles demande la possibilité d'utiliser la caserne pour l'organisation de leur marche. Accordée si rendu propre.
- Le Maire tient à remercier les élus : il dit être fier et très honoré d'avoir travaillé avec chacun d'entre eux. Le Conseil fini son mandat quasiment au complet. Et les statistiques montrent que la moyenne de présence des élus aux différents conseils municipaux a été excellente.

**PROCHAIN CONSEIL : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL
MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
VENDREDI 20 MARS A 20H00**

Village au ♥ des pierres dorées